

Maintien et actualisation des compétences de la formation de l'ensemble des membres du CSE et de la CSSCT d'au moins 11 salariés

Non-certifiante

Formation continue.

Réf. : 26201536F — Mise à jour : 9 mars 2026

Organisme responsable : AST BREIZH PREVENTION

Contenu

Objectifs

- Mettre à jour ses connaissances réglementaires (loi 2021-1018, Code du travail, évolutions récentes)
- Analyser les pratiques du mandat précédent pour identifier des pistes d'amélioration
- Renforcer ses compétences dans l'évaluation des risques, l'analyse des accidents et la mise en place de mesures de prévention
- Développer ses capacités d'action et de dialogue au sein du CSE.

Programme

- Les différents enjeux (Economiques, juridiques, humains, images)
- La directive européenne du 12 juin 1989
- La loi (9Pgp)
- Les formations réglementaires
- Les registres obligatoires
- Définition des AT/MP trajet
- MCP
- Différence entre Danger et Risque
- Comment apparaissent les MAD ?
- Le management de la SST
- Retour sur les pratiques du mandat précédent : difficultés rencontrées, outils utilisés, axes d'amélioration.
- L'EvRP Le DUERP (cotation/rédaction)
- Plan d'actions
- Plan de prévention
- Analyse AT Fait factuel/subjectif
- ITAMAMI Méthode de l'arbre des causes
- Les acteurs internes et externes (Cartographie et rôles : employeur, salariés, CSSCT, CSE, SST, médecine du travail, inspection du travail, CARSAT, OPPBTP, IPRP)
- Les AT/MP couts directs et indirects
- Les indicateurs (taux de fréquences/gravités/cotisations /statistiques)
- Les signalements (devoir d'alerte, droit de retrait, registre / procédure)
- Les familles de risques et leurs moyens de maitrises (actions de préventions)
- Préparation d'une visite d'atelier, son CR et son plan d'action

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée
Sans niveau spécifique

Niveau de sortie
Sans niveau spécifique

Métiers associés

M1503 — Management des ressources humaines

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2235863	Présentiel	Quimperlé	31/12/2025	30/12/2026

Source : GREF Bretagne #26201536F